

Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives

An overview of SMEs in Algeria: constraints and prospects

Karim SI LEKHAL

CEMOTEV, Université de Versailles
Saint Quentin en Yvelines – France

Youcef KORICHI

Université Kasdi Merbah Ouargla - Algérie

Ali GABOUSSA

Université d'El Oued - Algérie

Résumé:

Cet article vise à avancer des éléments essentiels pour comprendre la position des Petites et Moyennes Entreprises dans l'économie nationale, qui vit une transition vers une économie de marché depuis les années 1990, et tentera de montrer l'apport de ces entreprises de taille réduite, en termes de création d'emplois et de la valeur ajoutée. Il s'agit aussi tout particulièrement d'analyser les réalités de l'environnement socioéconomique, dans lequel évoluent nos entrepreneurs, de cerner de près leurs caractéristiques et les obstacles qui entravent leur essor effectif. Nous énumérerons, par la suite, les différents programmes et mesures d'aides dédiés au développement des PME, leurs bilans et leurs limites, pour en avancer, au final, des propositions appropriés, que les économies industrielles se permettent.

Mots clés: PME, entrepreneur, création, contraintes, développement.

Abstract:

This article aims to provide the essential elements that can help to understand the position of small and medium-sized enterprises in the national economy, which is shifting to a market economy since 1990s, and an attempt to show the contribution of these small companies in terms of job creation and added value. It also analyzes particularly the realities of socio-economic environment in which our entrepreneurs are growing, and to identify closely their characteristics and the obstacles facing to their effective development. We will then list the various aid programs and measures dedicated to the development of SMEs, their balance sheets and their limits, and finally appropriate suggestions that allow industrial economies to advance.

Keywords: SME, entrepreneur, creation, constraints, development.

Introduction :

Depuis la fin des années 1980, tous les gouvernements algériens ont compris que le secteur public seul ne peut répondre aux besoins économiques et sociaux grandissant du pays, par conséquent, le recours au secteur privé est une nécessité absolue. Et c'est dans ce contexte de transition, d'une économie dirigée vers une économie de marché, que la PME s'est imposée, par sa diversité, sa flexibilité et sa capacité à créer des emplois, comme une entité susceptible de compenser le déficit de la grande entreprise nationale. Pour développer ces entreprises de dimension réduite, les pouvoirs publics ont créé toute une série d'institutions et d'organismes chargés de promouvoir la PME (Ministère de la PME, Fonds de garantie ...) et une batterie de programmes et de mesures incitatives pour développer cette frange d'entreprise a été engagée, dans le cadre d'une politique globale de promotion de la PME algérienne, entamée depuis le début des années 1990.

La loi d'orientation et de promotion des PME de 2001, qui considère comme PME toute entreprise qui emploie moins de 250 salariés, dont le chiffre d'affaires n'excède pas 2 milliards de DA ou dont le total du bilan annuel n'excède pas les 500 millions de DA et qui n'est pas détenue à plus de 25 % par une ou plusieurs entreprises ne répondant pas à la définition de la PME, intervient dans cette stratégie générale de développement de la PME, et constitue un cadre de référence pour l'ensemble des institutions (publiques et privées) et des acteurs économiques, qui permet d'accroître la cohérence et l'orientation des programmes d'appui en faveur de cette catégorie d'entreprise, d'assurer une meilleure coordination entre les différentes mesures de leur soutien et de faciliter l'attribution des diverses aides financières que peuvent accorder l'Etat algérien et les organismes internationaux, en particulier les programmes européens d'aides à la promotion de ce secteur de PME.

Aujourd'hui, après deux décennies de réformes économiques « inachevées », dans le sens d'ouverture et de transformation vers une économie de marché, l'Algérie n'arrive toujours pas à faire émerger un climat d'affaires favorable où le secteur privé peut jouer son rôle d'acteur principal dans l'édification d'une économie moderne. L'objectif du présent article est de tenter de rassembler des éléments d'analyse qui nous permettront de connaître la place qu'occupent les PME dans l'économie algérienne, de mesurer leur poids dans le développement économique national, d'analyser l'environnement socioéconomique de ces entreprises privées, mais aussi d'étudier les obstacles qui freinent leur développement, pour en proposer ensuite des solutions accommodées.

La méthodologie suivie consiste en un travail d'analyse qualitative sur l'étude des statistiques du Ministère de la PME, des différents organismes impliqués dans la promotion des PME et des résultats des études ayant déjà traité la question des PME algériennes, dans une démarche qui nous permettra de dégager une synthèse macroéconomique sur la situation de cette entité privée, tout en faisant des rapprochements avec les économies voisines notamment.

I. Evolution du secteur des PME en Algérie :

La récession économique des années 80 due essentiellement à la chute des prix du pétrole¹ et la montée de la contestation sociale, ont poussé les pouvoirs publics algériens à se lancer dans un long processus de réformes économiques, visant à libéraliser l'économie du pays, en se tournant davantage au secteur privé, jusque -là marginalisé au profit des grandes entreprises publiques. Des réformes amorcées en 1989 et qui ont donné à la PME et à l'initiative privée une place importante dans le développement et la modernisation économique. Une volonté qui s'est traduite par une augmentation importante du nombre des PME privées. Le tableau suivant permet de chiffrer l'évolution de cette entité, qui constitue la forme d'organisation d'entreprise la plus répandue au monde, aussi bien dans les économies développées, émergentes ou en voie de développement.

Tableau N° 01 : Evolution du nombre des PME privée 2004 – 2011

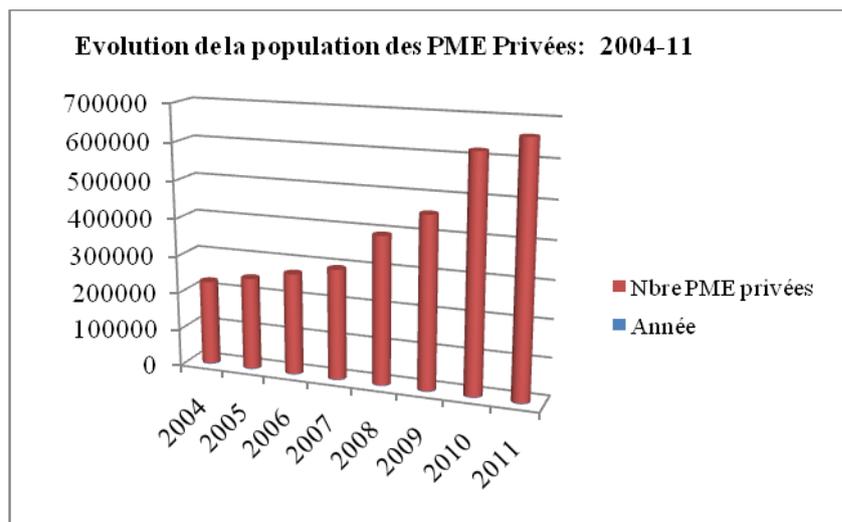
Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre PME Privées	225449	245842	269806	293346	392013	408155	618515	658737

Source: établi par l'auteur à partir des bulletins d'information annuels du ministère de la PME.

Depuis 1993 avec l'adoption d'un nouveau code d'investissement qui se voulait être la pierre angulaire d'une nouvelle politique économique d'ouverture et de promotion de l'investissement, le parc des entreprises privées connaît une croissance continue, pour atteindre en 2011 le nombre de 658737 PME privées. Les statistiques démontrent que près de 75% des PME recensées en 2005 ont été créées après ce nouveau code et que plus de 35% ont été créées durant les années 2000 à 2005.

En 2001, les pouvoirs publics ont renforcé les dispositions relatives au développement des investissements productifs par une nouvelle loi d'orientation sur la PME, visant la promotion de l'entrepreneuriat (adoptée en mois de décembre). Ainsi le nombre des PME a considérablement accru pour atteindre 245 842 PME en 2005, soit une évolution de 9% par rapport à 2004, pour passer à 658737 PME en fin 2011.

Le graphique suivant illustre bien l'évolution de la population des PME en Algérie :



Source : Graphique construit par l'auteur, 2011.

Le nombre de PME créée chaque année durant la période 2004 – 2009, a connu une croissance continue, surtout la PME privée avec un nombre de créations le plus important en passant de 18 987 créations en 2004 à 30 541 en 2009, soit une évolution de 60,85%. Environ 54% des PME ont été créés durant les années 2001-2008, soit 212 120 unités (MERZOUK. F, 2009). Des créations auxquelles il convient de rajouter les entreprises réactivées. Comme le montre bien le tableau suivant :

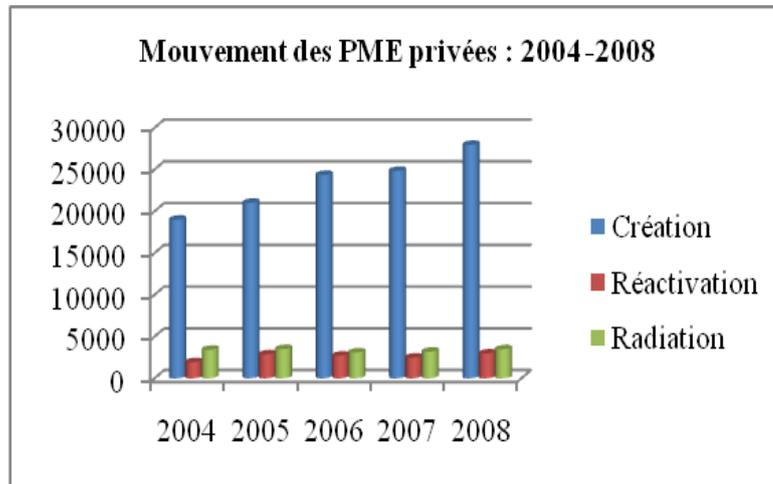
Tableau N° 02 : Mouvement des PME : 2004 - 2009

Mouvement	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Création	18987	21018	24352	24835	27950	30541
Réactivation	1920	2863	2702	2481	2966	/
Radiation	3407	3488	3090	3176	3475	/

Source: établi par l'auteur à partir des bulletins d'information annuels du ministère de la PME

L'année 2009 avec ses 30 541 PME créées est considérée comme l'année ayant enregistré le plus grand nombre de créations d'entreprises, soit un taux d'évolution de l'ordre de 30% par rapport à la moyenne des créations, qui est de 23 428 nouvelles PME par an, durant les 5 dernières années.

La dynamique des nouvelles naissances sur ces dernières 15 années est le résultat des politiques d'encouragement à la création d'entreprises privées, qui passent par trois principaux cadres de créations, à savoir : le fameux processus classique de création d'une entreprise privée, caractérisé par l'apport personnel (fonds propres) 70 % ; les micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif d'aide à la création de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des jeunes 29 % et les PME créées dans le cadre des rachats par les employés des entreprises publiques en faillites avec des mesures d'aides à la reprise 1% (Crédits avantageux). Toutefois ces chiffres globaux masquent des différenciations, s'agissant des caractéristiques des unités créées. La grande majorité des nouvelles PME créées ne comptent pas de salarié : leur création est d'abord la création d'un poste d'emploi à celui qui la crée.

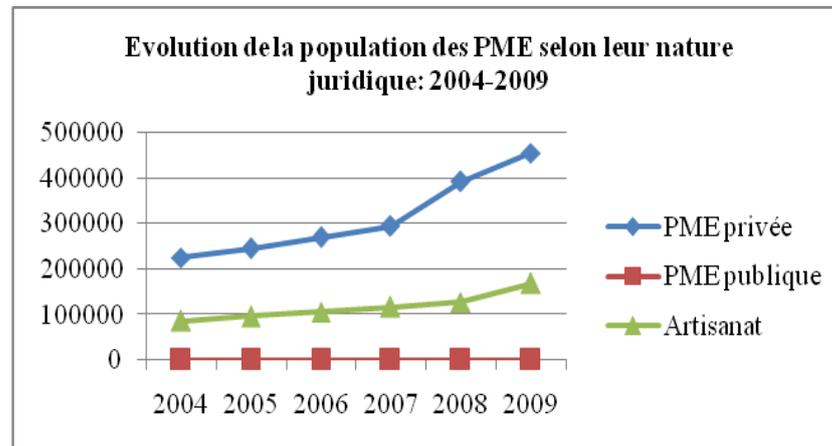


Source : Graphique construit par l'auteur, 2011.

Aujourd'hui, et suite au désengagement de l'Etat algérien et à la fin du son monopole, c'est le secteur privé qui prédomine dans la plus part des secteurs d'activités économiques. Malgré les difficultés et les obstacles que rencontrent les petits entrepreneurs depuis des années et la stigmatisation dont fait l'objet l'initiative privée, l'analyse des statistiques du ministère de la PME nous montre une forte croissance continue du parc des PME et des artisans. En 2009, l'activité artisanale a engendré 18 875 nouveaux inscrits pour atteindre à la fin de l'année le nombre de 169 080 artisans, soit un taux d'évolution annuel de 33,25%, (14 433 nouveaux artisans par an). Le tableau suivant illustre l'évolution globale du secteur des PME selon leurs natures juridiques et en particulier celui des PME privées.

Il est à noter aussi que sur les dix dernières années la démographie des PME privées dans le paysage économique algérien est fortement renforcée : le nombre des entreprises a plus que doublé

(+ 230 489 PME), même si sa densité a relativement baissée par rapport aux années 2000 - 2005, qui avait presque quadruplé (ASSALA. K, 2006).



Source : Graphique construit par l'auteur, 2011.

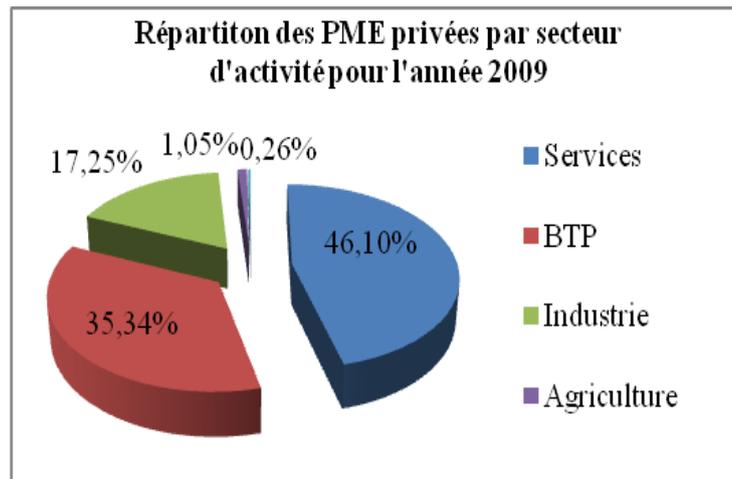
Ainsi, la PME algérienne embryonnaire en dans les années 70, connaît aujourd'hui avec l'artisanat une sérieuse dynamique, grâce à la volonté de l'Etat de moderniser le secteur économique, qui s'est faite cette fois-ci non pas par les grandes entreprises publiques, - privatisées et restructurées en PME privées -, mais essentiellement par l'émergence des entreprises privées. L'augmentation du nombre des opérateurs privés et des artisans résulte principalement des mesures d'aides incitatives pour les PME et des programmes publics d'appuis dédiés au développement de cette catégorie d'entreprise.

Quand aux PME publiques, elles ne représentent qu'une petite tranche de la population des PME et des TPE, soit près de 2 % du total des entreprises. Durant cette dernière décennie leur nombre n'a pas cessé de reculer, pour passer de 778 PME en 2004 à quelques 626 en 2008, et à 591 en 2009, soit un taux de diminution de 24%. Et les effectifs quand à eux, sont passés de 52 786 en 2008 à 51 635 employés en fin de 2009. Une diminution en nombre causée, en grand mesure, par la transition d'une économie planifiée où l'Etat est le principal régulateur à un système plus ouvert où il joue le rôle d'accompagnateur, marqué par la restructuration et la réorganisation du secteur public, dont la privatisation des grandes compagnies dites « nationales » est un élément fondamental.

La répartition selon les secteurs d'activités des PME créées correspond aux besoins de l'économie algérienne en transformation vers une économie d'initiatives privées. Les projets d'investissements se sont orientés davantage vers des secteurs de services, du bâtiment et des travaux publics. Ce choix s'explique principalement par la conjoncture économique actuelle, marquée par une embellie des finances publiques, qui a permis le lancement de trois plans quinquennaux pour la consolidation de la croissance économique nationale.

Les entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) ont connu un nombre important d'investissements, pour atteindre 122 238 unités en 2009, alors que leur nombre n'était que de 90 702 PME en 2006, soit un taux de croissance de 34,77%. Une évolution qui résulte en grande partie de la sous-traitance des projets des grandes infrastructures initiés par l'Etat depuis les années 2000 (autoroutes Est-Ouest, routes, programme de 2 millions de logements, nouveaux barrages...) mais aussi il faut souligner la rentabilité de ce secteur, comme appât pour les nouveaux promoteurs.

Tout comme le secteur du BTP, le domaine des petits commerces et de la distribution a aussi enregistré des progrès, pour passer de 46 641 unités en 2006 à 60 138 entreprises en 2009, soit 13 497 nouvelles PME sur la période de 2006 - 2009, avec un taux de croissance de 8,26 % par rapport à 2008. On trouve aussi parmi les secteurs porteurs celui des transports et communications, avec 3 345 nouvelles créations, pour atteindre un nombre total de 30 871 PME en 2009, soit un taux d'évolution de 6,88 % par rapport à 2008. Il est suivi des services fournis aux ménages qui ont connu une croissance annuelle de 1 860 nouvelles créations en 2009, pour atteindre un total de 24 108 PME, soit un taux de + 7,01 % par rapport à 2008 ; les services fournis aux entreprises avec un total de 20 908 unités en 2009, soit + 5,57% par rapport à l'année précédente et le secteur de l'industrie alimentaire avec ces 634 nouvelles unités, pour arriver à un total de 17 679 entreprises à la fin de l'année 2009.



Source : Graphique construit par l'auteur, 2011.

L'analyse des statistiques fournies par le ministère de la PME sur les mouvements des PME montre que parmi les secteurs d'activités qui ont connu une forte croissance en 2009, on trouve aussi celui des exploitations agricoles avec 3 642 unités. Un résultat obtenu grâce à une politique agricole, engagée par les pouvoirs publics, à partir de l'an 2000 et dont l'objectif est de réduire les lourdes factures des produits agricoles importés, la dépendance alimentaire de l'étranger mais aussi de créer de nouveaux emplois, à travers plusieurs mesures incitatives à la création de son propre emploi par sa propre petite exploitation agricole (élevage, apiculture, pêche...), dans le cadre du Plan National de Développement Agricole (PNDAR)

L'évolution du nombre des PME algériennes ne connaît pas une croissance homogène dans tous les secteurs d'activités mais elle diffère d'un créneau à un autre et d'une branche d'exercice à une autre, suivant la logique du gain rapide.

A titre de comparaison, en Algérie, on estime le nombre de PME à 455 398 en 2009, pour une population de 36 millions d'habitants, soit une moyenne de 1,26 PME pour 100 habitants. Ce ratio est très faible par rapport à 4,28 et 4,19, réalisés respectivement par la Canada et la France (BOUKHARI.M, 2009). Autrement, il faut multiplier par 3,4 fois la population des PME en Algérie pour espérer atteindre le rang des économies avancées. La Tunisie et le Maroc créent plus de PME, le nombre est de 1 200 000 unités au Maroc et la France en compte pas moins de 2,4 millions de PME. En terme de création d'entreprises, l'Algérie créer en moyenne 70 entreprises pour 100 000 habitants par année, alors que dans les économies de niveau similaire on en créer 350 entreprises par an (ABDELLAOUI et HADOUDI, 2009). Une situation qui s'explique en partie par le fait que l'économie algérienne est largement tributaire de rentes d'hydrocarbures. Cependant, le secteur privé présente des perspectives plus prometteuses dans toutes les activités

économiques et industrielles. Et la PME algérienne continue à prendre progressivement davantage de place dans l'économie nationale et son rôle ne cesse d'augmenter avec les nouvelles créations².

II. La place et le rôle des PME dans l'économie algérienne :

La place et le rôle des PME dans l'économie suscitent toujours un large débat. En Algérie, les PME longtemps marginalisées et reléguées au second rang derrière les grandes entreprises publiques, - qui engluaient la quasi-totalité des budgets des plans et des programmes de développement-, elles occupent depuis deux décennies une place prépondérante dans le système économique. Si les grandes sociétés occupent une place capitale dans les systèmes industrialisés, les PME jouent un rôle essentiel et leur succès aura une incidence directe sur la santé de l'économie et de la société algérienne, puisqu'elles sont le vecteur de la création d'emplois, de la valeur ajoutée et de la croissance économique.

Le tableau suivant illustre les emplois créés par les PME en Algérie de 2004 à 2009.

Tableau N°03 : Emplois déclarés par composantes

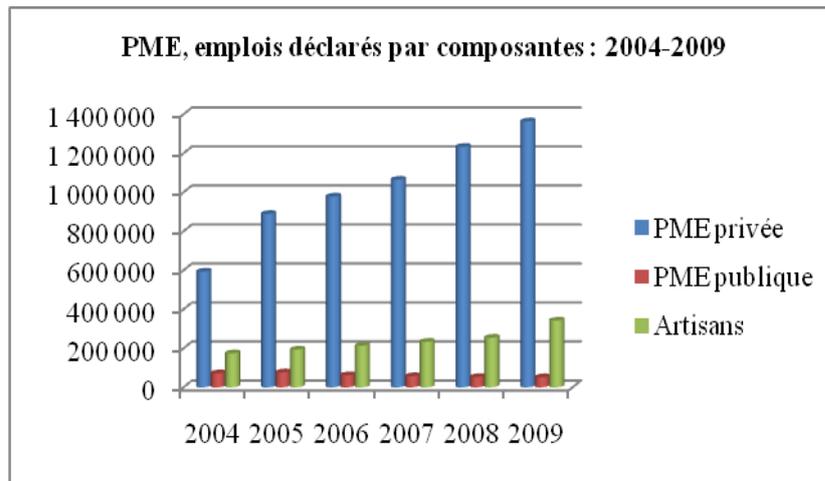
Années	2004	%	2005	%	2006	%	2007	%	2008	%	2009	%
PME privée	592 758	70,7	888 829	76,8	977 942	78,1	1 064 383	78,6	1 233 073	80,1	1 363 444	77,6
PME publique	71 826	8,57	76 283	6,59	61 661	4,92	57 146	4	52 786	3,43	51 635	2,94
Artisans	173 920	20,7	192 744	16,6	213 044	17	233 270	17,2	254 350	16,5	341 885	19,5
Total	838 504	100	1 157 856	100	1 252 647	100	1 354 799	100	1 540 209	100	1 756 964	100

Etabli par l'auteur à partir des bulletins d'informations annuels du ministère de la PME et de l'artisanat

Depuis une vingtaine d'années, les parts se sont inversées et le secteur public a cédé sa place au secteur privé, il ne représente que 51 635 emplois en 2009 alors que ce chiffre était de 71 826 en 2004, soit une régression de 28,11% des emplois par rapport aux nombre de postes existants en 2004. Au même temps, le secteur privé quant à lui est passé de 592 758 emplois en 2004 à 1 363 444 postes en 2009, soit un taux de croissance de 130 %. Une évolution positive continue qui a permis à l'initiative privée d'atteindre 77,60% du total des emplois recensés sur le marché de l'emploi algérien en 2009. Les PME représentent entre 95% et 99%, selon les pays, de la population des entreprises. Elles assurent entre 60 et 70% de la création nette d'emplois dans les pays de l'OCDE³. Au Etats Unis, au cours des années quatre-vingt, on leur doit déjà environ 80 % des créations d'emplois (LABOUREIX. D & LAURIN. A, 1994).

Aussi le secteur de l'artisanat a connu une forte évolution en terme d'emploi surtout, pour atteindre 341 885 artisans en 2009, soit presque 20 % des emplois créés cette même année. Une évolution significative de ce secteur qui réalise un taux d'augmentation de 96,57% entre 2004 et 2009. Une dynamique qui découle essentiellement des résultats des divers programmes publics, dédiés à la promotion de l'emploi de jeunes chômeurs (surtout à travers le dispositif de l'ANSEJ qui a donné aux jeunes chômeurs la possibilité de créer leurs propres emplois).

Le graphique suivant illustre bien cette évolution, depuis 2004 à 2009 :



Source : Graphique construit par l'auteur, 2011.

Comme nous l'avons souligné précédemment, les PME jouent un rôle prépondérant dans la création de la valeur ajoutée, qui mesure la production créée et vendue par une entreprise. La valeur ajoutée à l'échelle nationale est désignée par le PIB algérien, qui est pour l'essentiel la somme des valeurs ajoutées de l'ensemble des entreprises dans différents secteurs, implantées sur le territoire national.

La désindustrialisation continue qu'a connue l'économie algérienne depuis les années 90, supportée par le secteur public, est un fait économique marquant. Exception faite de quelques années, l'industrie nationale manufacturière du domaine public a enregistré une décroissance depuis le milieu des années 80. A partir de 1998, le secteur public a commencé à céder progressivement sa place au secteur privé, avec 11 178 milliards de Dinars pour se dernier, soit 53,6 % du PIB national et 1 019,8 milliards pour le secteur public, soit 46,4 % (SEDER. S, 2005). A la fin de 2001, le secteur privé emploie déjà près de 800 000 salariés à travers plus de 150 000 entreprises et contribue à hauteur de 75 % du PIB hors hydrocarbures⁴, il constitue de ce fait l'acteur principal et incontournable du développement économique et social, qui devrait à ce titre bénéficier de toute l'assistance matérielle, humaine et financière pour lui permettre de jouer pleinement son rôle de moteur de croissance et de richesse.

En 2004, l'indice de la production de l'industrie nationale a perdu 38 points par rapport à l'année 1989, et l'industrie publique ne contribue plus qu'à hauteur de 7% au PIB, alors que son apport dépassait les 15 % vers les années 1985 (BENABDALLAH. Y, 2006). Il est important de dire qu'en Algérie, hormis une politique d'assainissement répétée (30 milliards de DA) et sans vraiment réussir la suppression de l'endettement qui caractérise les entreprises publiques, l'industrie nationale n'a fait l'objet d'aucune stratégie spécifique de la part des autorités publiques. Des chiffres plus précis sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau N° 04 : Évolution du PIB par secteur juridique hors hydrocarbures (2004 -2008)

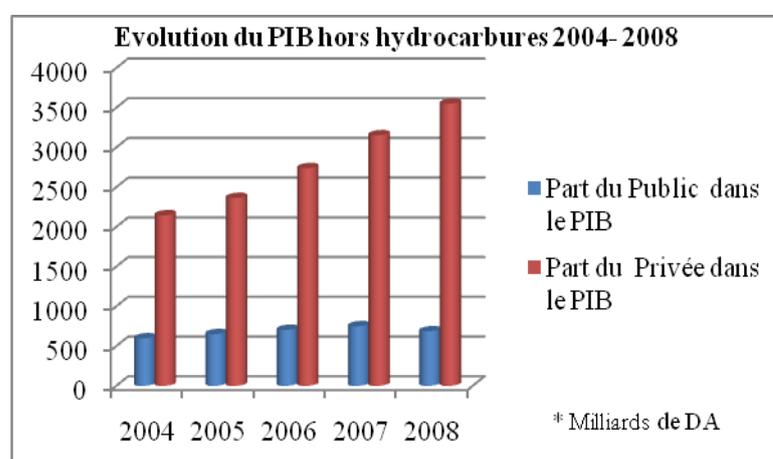
Unité : Milliard de Dinars

Secteur juridique	2004		2005		2006		2007		2008	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Part du Public dans le PIB	598,6	21,8	651	21,59	704,05	20,44	749,86	19,2	686,59	16,2
Part du Privée dans le PIB	2 146,7	78,2	2 364,5	78,41	2740,06	79,56	3153,77	80,8	3551,33	83,8
Total	2 745,3	100%	3015,5	100%	3444,11	100%	3903,6	100%	4237,9	100%

Source : Office Nationale de Statistiques

En 2008, la part de la valeur ajoutée apportée par le secteur privé est de 83,8 % du PIB hors hydrocarbure, avec 3 551,33 milliards de DA, soit un taux d'évolution de 12,6 % par rapport à l'année précédente. En dépit, de leur nombre, la participation des PME algériennes reste restreinte dans la création de la richesse, qui n'est que de 1,3 %, alors qu'elle est de l'ordre de 56 % en France (H. BENBAYER et H. TRARI-MEDJAOUI, 2009). Une situation due à plusieurs contraintes foncières, financières..., qui pèsent lourdement sur l'essor de l'initiative privée.

Malgré les mesures incitatives entreprises par les autorités centrales dans la finalité de promouvoir cette catégorie d'entreprise, ces dernières années, l'industrie manufacturière privée n'arrive toujours pas à compenser le récurrent déficit qui caractérise l'industrie algérienne dans toutes ces spécialités. Des efforts considérables restent à fournir, dans un pays où les importations de biens atteignent 40 milliards de dollars en 2008, et 39,1 milliards en 2009 et où plus de 90 % de la croissance est générée par les hydrocarbures et les secteurs des biens non échangeables (services, constructions...).



Source : Graphique construit par l'auteur, 2011.

Depuis une quinzaine d'années, l'apport dans le PIB de la valeur ajoutée créée par l'industrie hors hydrocarbure n'a pas cessé de reculer, pour ne représenter en 2005 qu'un petit 5,3 %, et en 2009 malgré la reprise (croissance de 2,4%) sa participation n'était qu'à près de 5% de la valeur ajoutée globale. Alors que dans les économies en développement, l'industrie manufacturière apporte en moyenne 14%. Cette proportion est de 17 % au Maroc, de 18 % en Tunisie et de 19 % en Egypte (Benabdallah. Y, 2006). Et selon, l'économiste Daniel COHEN (2010), la part des produits manufacturés dans les exportations des pays en voie de développement est passée de 20 % en 1970 à 60 % en 1990. Cependant, dès 1995, les entreprises privées (33 882 PME) ont été déjà

derrière la création de près de 1 200 000 emplois, soit un taux de 30 % de la population active et participaient à hauteur de 40 % à la valeur ajoutée. Tout semblait être bien engagé pour réussir l'émergence d'un tissu industriel algérien. Or les rentes de situations, les mentalités et les habitudes héritées de l'ancien système dirigiste, constituent autant de contraintes aux changements de culture économique et ont permis à une autre économie de voir le jour, une économie informelle « sous terrain » qui échappe à tout contrôle ou imposition et qui va s'orienter sur l'importation et la distribution, connu en Algérie sous l'expression « *Import / Import* ». Pendant cette période, les PME font face à d'énormes difficultés. Ainsi l'activité des ces dernières se glisse graduellement du domaine de la fabrication et de la production des biens vers des activités de services, de distribution et de commerce, plus rentables et qui leur permettent de tenir et pouvoir passer le creux, en attendant l'achèvement des réformes et l'avènement de conditions meilleures, plus attachées aux principes du libre marché et à l'économie de la concurrence. (Nait Merzoug et M. Larbi, 2006).

En France, les PME représentent 66 % de l'emploi marchand (11 millions sur 16 millions de personnes occupées dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services, dont 9 millions pour les seules PME indépendantes) et 56 % de la valeur ajoutée marchande (CHERTOK, MALLERAY & POULETTY, 2009). Une politique économique et industrielle qui aura comme objectif, la création, le renforcement et le redéploiement des PME, - industrielles notamment -, est incontournable, dès lors que les Algériens prétendent au développement économique et social.

Comme toute valeur ajoutée créée par une entreprise, la valeur ajoutée d'une PME recouvre l'ensemble des rémunérations des services qui en été rendus au cours des différentes tâches du processus de la fabrication et/ou de la production et des besoins du fonctionnement des services administratifs, financiers... En d'autres termes, la valeur ajoutée servira en grande partie à : rémunérer les services, les travailleurs (salaires), les capitaux (dividendes et/ ou intérêts). Elle permet aussi de contribuer au fonctionnement des institutions et des administrations en leur versant des impôts.

De là, il est clair que l'entreprise quelle que soit sa dimension, petite, moyenne ou grande en plus de la création des emplois et de la valeur ajoutée, en redistribuant le surplus sur les agents économiques, elle joue un rôle moteur dans la vie économique et sociale de tout le pays à travers sa redistribution de la richesse.

III. Les caractéristiques des PME algériennes :

Les PME jouent un rôle particulièrement important dans les économies en voie de développement. Si elles sont appelées à jouer le même rôle que les PME des pays avancés et à faire face aux mêmes contraintes, ou presque, celles des pays en développement subissent plus que les autres la déficience de la qualité des capacités humaines et institutionnelles, avec lesquelles elles évoluent et tardent à en bénéficier des avantages qu'elles sont en légitimité d'attendre des économies de marché et du commerce mondial.

Selon une étude de l'OCDE (2004) sur les PME, on peut résumer les caractéristiques des PME des pays en développement et en transition dans les points suivants:

- « *La faible capacité des petites entités à faire entendre leur voix au stade de la formulation de l'action gouvernementale et l'absence de dialogue institutionnalisé entre les secteurs public et privé ;*
- *L'absence de législation adéquate sur les droits de propriété et des moyens pour la faire respecter, qui compromet l'accès au crédit en particulier pour les femmes;*
- *L'existence des préjudices défavorables envers l'initiative privée, d'une prise de distance et d'une méfiance réciproque entre le secteur privé et public ;*

- *La dominance des entreprises publiques dites nationales dans les secteurs stratégiques et la prédominance du secteur public dans la promotion des exportations et des investissements ;*
- *Le manque d'informations économiques et des données statistiques pertinentes, actualisées sur les PME et les institutions de soutien ;*
- *Un nombre élevé des TPE dans le tissu des PME et le poids important du secteur informel dans l'activité économique. »*

Aujourd'hui, considérées comme un acteur majeur des performances économiques du pays, les PME algériennes ont des caractéristiques, qui ne sont pas homogènes et varient d'un secteur d'activité à un autre, selon la dimension de l'entreprise et la région de son implantation. Grosso modo, on peut dire que, les PME en Algérie se distinguent, - en plus de celles partagées par leurs homologues des pays en développement, citées précédemment -, par les caractéristiques suivantes :

- Une structure financière souvent fragile et la prédominance du capital amical (familial) ;
- Une concentration relative dans les secteurs de la production des biens de consommation et des services ;
- Prépondérance des micros-entreprises (96,15 % des PME en Algérie (2009) appartiennent à la catégorie des TPE avec moins de 10 salariés) ;
- Compétence et qualification professionnelles des dirigeants des PME sont souvent non justifiées (faible capacité managériale) ;
- Manque d'encadrement technique ;
- Faiblesse de l'accumulation technologique ;
- Quasi-absence de l'innovation et manque d'inventivité ;
- Faiblesse de l'activité de sous-traitance ;
- Manque d'informations fiables, pertinentes et actualisées ;
- Une grande souplesse structurelle et un manque de spécialisation.

Cette nomenclature des caractéristiques est loin d'être exhaustive, plusieurs caractères peuvent être rencontrés chez ces entreprises. On peut citer entre autre, la prépondérance d'une culture orale dans le travail et le faible recours à la culture savante (les chefs des PME, ne définissent (par écrit) que rarement leurs plans de stratégie et d'exécution, encore moins lors qu'il s'agit du futur et du prévisionnel), c'est la reproduction de la prédominance de l'oralité dans la culture nationale et régionale dans le fonctionnement de l'entreprise. Aussi, les recrutements chez ces PME se font d'abord au sein de la famille, puis dans le quartier ou dans le village (ADDI. L, 1999).

IV. Les contraintes de développement des PME en Algérie :

Toutes les études récentes font ressortir que les PME algériennes sont soumises à des contraintes multiformes d'intensité variable. Une étude de la banque mondiale (2003) fait apparaître les obstacles rencontrés par les dirigeants des PME, selon la hiérarchie décroissante suivante, qui correspond au degré de sévérité de chaque entrave⁵ :

- 1- *La compétition de l'informel ;*
- 2- *L'accès aux crédits ;*
- 3- *Coût du crédit ;*
- 4- *Les taux d'impôts ;*
- 5- *Les incertitudes sur la politique économique ;*
- 6- *Les délais bancaires ;*
- 7- *La corruption ;*
- 8- *L'administration fiscale ;*
- 9- *L'accès au foncier ;*
- 10- *L'accès aux devises ;*
- 11- *Les douanes / réglementations ;*
- 12- *L'enregistrement de l'entreprise ;*
- 13- *La pénurie de main d'œuvre qualifiée ;*
- 14- *Les services portuaires ;*
- 15- *L'accès au téléphone ;*
- 16- *La législation du travail ;*
- 17- *L'accès à l'énergie.*

Ces obstacles qui freinent le développement des PME ne sont pas forcément appréhendés dans le même ordre par tous les dirigeants-proprétaires, et se différencient selon la nature des activités. Pour mieux comprendre leurs contours et bien apprécier le poids et la sévérité de chaque contrainte, nous proposons d'examiner dans ce qui suit celles qui nous semblent être des plus importantes, à savoir : les contraintes découlant de l'informel, financières, relatives au marché du travail, liées au foncier industriel, d'ordre administratif et judiciaire et les contraintes d'informations.

1- Les contraintes découlant des activités informelles dites souterraines :

L'ampleur et la complexité grandissantes des activités informelles dans la vie économique, sociale et politique des pays en voie de développement est un phénomène incontesté (Carlos MALDONADO, 2000). Le secteur informel est un secteur non structuré, que l'on désigne aussi sous les appellations d'économie souterraine ou d'économie parallèle, qui renvoient à cette sphère de l'économie où les unités de production exercent hors des circuits économiques et financiers formels, dans la clandestinité, sans remplir les procédures légales de création (registre de commerce) et / ou de fonctionnement et d'exploitation (déclaration des impôts).

En Algérie, en absence d'une définition univoque, il y a lieu de préciser qu'on définit comme « formel non déclaré » l'ensemble des entreprises non agricoles enregistrées administrativement mais qui ne déclarent pas leurs existences aux services du fisc, à la CNAS ou à la CASNOS (non paiement des impôts).

Pour ADAIR. P & HAMED. Y, après enquête, il s'est avéré que sur l'échantillon des 482 micro-entrepreneurs algériens étudiés, 335 sont informels selon trois critères, à savoir : la non tenue de la comptabilité, le non paiement des impôts et l'absence d'enregistrement. Soit une proportion de 69,5 % des petites entreprises qui touchent aux activités souterraines. Majoritairement, elles exercent une activité mixte, qui se présentaient en quatre catégories : *les formels, les formels non enregistrés, les formels-informels et les informels purs.*

Malgré l'absence d'estimation fiable sur la dimension et le poids de l'économie cachée en Algérie, l'enquête nationale auprès des ménages de l'Office Nationale des Statistiques de 2007 avance que 2/3 des micro-entrepreneurs se déclinent en « informels » dans l'ensemble de l'activité économique. Un chiffre qui confirme l'absence d'une frontière délimitée qui distingue le formel de l'informel où l'activité spéculative dépasse fortement toute activité productrice. Ces micro-entreprises qui exercent en clandestinité, en dehors de toute législation, portent un grand préjudice aux unités économiques légalement créées, parce qu'en échappant complètement au fisc et ne supportant aucune charge sociale, elles leur livrent une concurrence déloyale, qui pénalise l'ensemble de l'économie algérienne et ses opérateurs (on ne payant pas les impôts, elles causent un manque à gagner en chiffre d'affaires des unités légales et pénalise ainsi les recettes fiscales de l'Etat).

De nos jours, l'environnement socioéconomique de la PME algérienne reste prédominé par le secteur informel. Ses manifestations sont diverses et concernent plusieurs domaines, à savoir :

- La non-déclaration ou la sous-déclaration des ressources humaines ; financières et même techniques et /ou technologiques ;
- La fraude fiscale ;
- La pratique de la non-facturation, la sous-facturation et de la surfacturation ;
- La concurrence déloyale des importateurs qui réussissent à contourner les barrières tarifaires.

De ce constat, une question importante s'impose et de lui apporter une réponse nous paraît très essentiel. Quels sont les raisons qui poussent ces opérateurs à exercer dans l'informel, alors que le

pays semble vouloir se lancer dans une économie libre, où il y'a de la place pour tous les acteurs économiques ? Avec un marché national de 36 millions de consommateurs et magrébin de près de 80 millions.

L'une des principales raisons qui pousse les micro-entrepreneurs algériens à s'installer dans la clandestinité est la complexité des démarches administratives pour la création de son affaire. Malgré les efforts fournis pour faciliter la création des entreprises ces dernières années, le parcours de l'entrepreneur quant à lui est loin d'être simplifié : les questions administratives, financières et fiscales restent toujours appréhendées par les chefs d'entreprises. Une situation qui persiste encore une fois l'unité créée, pour la condamnée à rester de très petite dimension. Et le nouveau défi, consiste à assurer sa survie et son fonctionnement dans un environnement économique et social rongé par la corruption.

La seconde raison, de cette fuite vers le marché « noir », est due à l'importance des prélèvements obligatoires – exagérés - que supportent les entreprises déclarées, des impôts, taxes et cotisations, qui peuvent dépasser les 50 % du chiffre d'affaires, dans le cas d'une déclaration de bénéfices. Des charges auxquelles échappent les non déclarés (encouragés par une certaine forme de laxisme des autorités, surtout lorsqu'on sait qu'on peu faire appel à la protection d'un haut fonctionnaire, en cas de problèmes avec les services de l'administration fiscale). Un certain laissé faire des autorités publiques motivé par l'intention de couvè ce secteur parallèle - qui apporte une solution provisoire au chômage grandissant - pour garantir la paix sociale (GRIM. N, 2004). Or les politiques économiques des Etats doivent mettre en place des mécanismes de protection de l'économie formelle et engager des mesures incitatives et judicieuses dont l'objectif est d'intégrer cette activité occulte dans le domaine du réel et de l'officiel.

2- Les contraintes financières :

Les PME, même en économies puissantes estiment que l'accès au financement, notamment à moyen et à long terme, est l'un des principaux obstacles qui les bloquent de développer et d'investir. L'accès aux sources de financement est particulièrement difficile pour les PME qui ne disposent pas de garanties suffisantes, n'ont pas de références établies, ni d'historique de crédit. L'entreprise algérienne n'échappe pas à cette régularité. Le rapport des actes des assises nationales de la PME du ministère de PME et de l'artisanat (Janvier 2004) a synthétisé les difficultés financières rencontrées par les PME algériennes comme suite :

- L'appui des banques est inadéquat aux besoins de financement des PME, les procédures d'octroi de crédit sont lourdes et non adaptées aux nouvelles donnes économiques (les banques n'ayant pas encore achevé leurs transformations aux nouvelles exigences du marché libre) ;
- Le coût du crédit est élevé, les garanties exigées par les banquiers sont excessives et les délais de traitement des demandes de crédit et des opérations sont trop longs ;
- L'inefficacité de la réglementation des changes, elle est inadaptée aux échanges de services ;
- L'absence de la notion de la prise de risque partagée chez les institutions de financement ;
- Un système de fiscalité ordinaire lourd, qui n'a pas une vision stratégique de développement, ni une parafiscalité qui encourage l'emploi.

Une réalité qui contraint les dirigeants des PME à recourir souvent par nécessité, aux ressources de financement familiales (l'autofinancement) et à celles des réseaux de financement informel, pour survivre, en attendant l'assainissement du réseau formel et l'assouplissement des conditionnalités jugées jusqu'au là insurmontables, par les investisseurs privés.

3- Les contraintes relatives au marché de travail :

En Algérie, le marché de travail est encore instable et sujet à tous les dépassements possibles. Les contraintes qu'il subit sont multiples. On peut citer les plus importantes :

- Le manque accru des experts en management, des gestionnaires, des techniciens qualifiés... ;
- L'existence de fortes contraintes dans la gestion des ressources humaines (la gestion des contrats, des procédures et des coûts de licenciement...) ;
- L'inexistence d'Instituts de formations spécialisées et la faiblesse de la qualité des programmes assurés ;
- L'inadaptation des formations dispensées par les universités avec les besoins réels des entreprises et en matière des techniques modernes de management, gestion et de marketing.
- Difficultés de la pratique des langues étrangères chez la plupart des nouveaux diplômés.

4- Les contraintes liées au foncier industriel :

La question du foncier est encore d'actualité dans le climat des affaires en Algérie, et ce malgré la mise en place des Comités d'Assistance pour la Localisation et la Promotion des Investissements en 1994 (CALPI) au niveau des Wilayas.

La contrainte liée au foncier industriel est l'une des causes principales du recul de nombreux projets et des intentions d'investissements (étrangers surtout). Le manque de transparence dans le traitement des dossiers présente un obstacle sérieux pour la promotion des investissements. Les procédures d'accès au foncier sont lourdes et très longues (le temps moyen d'acquisition est entre 1 et 5 ans). La situation est plus critique pour les petites entreprises, par des immobilisations financières importantes pour l'acquisition des terrains industriels, souvent faite au détriment de l'acquisition des équipements nécessaires à l'exercice de leurs activités d'exploitations et d'investissements. En d'autres mots, l'accès au foncier industriel est très difficile, en termes de disponibilité, de démarches administratives, de prix et de modalités de paiement, de régulation... . A l'inaccessibilité des terrains, il faut ajouter l'ambiguïté du statut juridique des assiettes foncières, dans la mesure où la plupart des investisseurs installés ne possèdent pas d'actes légaux de propriétés authentiques. Malgré les efforts des autorités publiques, avec la création du guichet unique CALPI, la problématique de la multiplication des intervenants n'a pas été réglée, et son rôle s'est avéré essentiellement d'ordre administratif entre les diverses institutions : CALPI, ANDI, administration des domaines, Assemblées Populaires Communales, agences foncières et autres organismes.

5- Les contraintes d'ordre administratif et judiciaire :

L'un des problèmes les plus rencontrés par les PME algériennes au cours de chaque étape du processus de leur développement (création, expansion...) est bien celui de la complexité des démarches administratives. N'ayant jamais fait l'objet d'aucune mise à niveau, l'administration publique algérienne est devenue un obstacle majeur à l'émergence d'une économie de marché, basée sur la libre concurrence et la promotion de l'investissement privé. Une situation qui découle du manque de transparence dans le traitement des dossiers, de la lourdeur des procédures administratives, du non engagement des institutions concernées, du manque de coordination et de connexion entre les divers organismes impliqués, de l'absence de structures d'accueil et d'encadrement. La difficulté d'identifier l'entité habilitée à délivrer une autorisation d'exploitation pour une PME livre le dirigeant de cette dernière à un long parcours de combattant, le ballottant d'un service à un autre. Pour créer une entreprise et concrétiser un projet en Algérie, la Banque mondiale (2009) a inventorié pas moins de 14 procédures incontournables dont un bon nombre jugées encombrantes et inutiles⁶.

A titre comparatif, en Tunisie, la situation est nettement meilleure au niveau des conditions de création d'entreprise : 10 procédures et tous les indicateurs de la concrétisation d'une affaire sont d'une qualité meilleure que les moyennes des indicateurs des pays de la région MENA et comparable à ceux enregistrés dans les pays de l'OCDE (ADRAIR. P & FHIMA. F, 2009).

Dans de telles circonstances, la tâche effective de l'administration publique algérienne semble consister beaucoup plus à freiner la vitalité des promoteurs qu'à les encourager, ne serait-ce qu'en les assistants dans l'accomplissement des formalités préalables. C'est ainsi que des milliers de projets d'investissements qui ont été retenus par les agences nationales de promotion d'investissement (ANSEJ, ANDI, CALPI...) tardent à se réaliser, faute des résistances bureaucratiques, pour qui le respect des procédures doit primer même si les attentes du pays en proie à une tension économique et sociale sont dans la relance économique, la création d'emplois et de la richesse (GRIM. N, 1994).

Pour l'organe juridictionnel algérien, composé de jurisprudence civile, pénale, commerciale et administrative est d'une manière générale doté de codes et règles de procédures adaptés. Cependant, la question de leur application sur le terrain est demeurée lente et compliquée. Il appartient donc à la justice et aux juges de faire valoir leur fonctions afin que l'institution dont ils sont garants assume au mieux son rôle, et participera ainsi avec les autres autorités au renforcement de l'Etat de droit, qui constitue l'essence de toute démocratie et le socle de toute économie moderne.

Aujourd'hui, les pratiques bureaucratiques, la corruption caractérisent encore l'administration publique. Ses faibles performances sont dues essentiellement au fait qu'elle n'a jamais été l'objet d'une mise à niveau, tant de ses moyens que de ses méthodes de travail. Il est impératif pour la réussite de la promotion de la PME et du secteur privé, de commencer une réelle mise à niveau de l'ensemble des institutions intervenant dans l'environnement macroéconomique des entreprises, privées ou publiques, soit elles.

6- Les contraintes d'informations :

Le manque d'information constitue, aux yeux des experts un des principaux obstacles que doivent affronter les dirigeants des PME désireux de se porter à la conquête d'un marché extérieur. Or la réalité de l'économie algérienne est caractérisée par un manque flagrant en matière de disponibilité de l'information (MADOUI. M et BOUKRIF. M, 2009). Un déficit d'information fiable et actualisée, à caractère économique, financier et commercial, est à souligner :

- Absence de banques de données statistiques et d'un système d'informations national
- Manque de données et des études de marché (national, régional et local) ;
- Difficultés d'accès aux sources d'informations spécialisées et à Internet qui est jusque-là peu utilisé dans le monde des affaires (80 % des PME algériennes n'ont pas accès à Internet) ;
- Indisponibilité de données et d'orientations sur les opportunités d'investissements ;
- Manque d'informations sur la concurrence et les pratiques des opérateurs économiques.

Face à toutes ces lacunes, il nous semble qu'il est impératif pour l'émergence du secteur privé et le développement des PME, de mettre en place un système efficace de collecte, d'analyse et de diffusion des informations économiques. La création d'un établissement d'observation de la PME apportera plus de connaissances et de visibilité sur ce secteur de petites entités, qui demandent un suivi et un appui particulier à chaque étape de leurs vies.

V. Les organismes d'appui pour le développement des PME en Algérie :

Les organismes existants en Algérie pouvant avoir un rôle d'appui auprès des PME pour leur développement sont des structures d'aides, sous formes d'agences nationales chargées de l'exécution des politiques publiques d'assistance et de soutien à la création d'entreprises (BOUTALEB. K, 2006). On traite ici les dispositifs les plus importants mis en place par l'Etat pour promouvoir la PME, à savoir : l'ANDI, L'ANSEJ, la CNAC et l'ANGEM.

1- L'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI) :

L'ANDI est créée en 2001. Elle est chargée de la promotion, le développement et la continuation des investissements en Algérie ; accueillir, conseiller et accompagner les investisseurs nationaux et étrangers. Ses Guichets Uniques Décentralisés sont des antennes de proximité et des interlocuteurs privilégiés auprès des porteurs de projets. Leur principal rôle est de faciliter les procédures et simplifier les formalités de création d'entreprises et de développement des investissements.

Cet organisme d'appui a créé 155 905 postes d'emploi en 2009, soit un total de 998 945 emplois de 2002 à 2009 et ce à travers les réalisations des projets inscrits (19 729 projets en 2009) dans son cadre, pour un investissement total de 6 706 875 millions de Dinars. Cependant il est important de signaler que sur les 71 185 projets enregistrés depuis 2002, plus de 70% concernent le secteur des services, les activités stratégiques comme l'industrie et l'agriculture ne représentent que 10.74% et 2.54% respectivement. D'où la nécessité, pour les responsables d'Agences de s'appliquer à encourager les initiatives de productions manufacturières.

2- L'Agence Nationale pour le Soutien à l'emploi des Jeunes (ANSEJ) :

C'est un dispositif qui permet aux jeunes chômeurs (19 à 35 - 40 ans) de créer leur propre emploi et de réaliser leur projet professionnel, selon leurs qualifications, en étroite collaboration avec les banques publiques. Mise en place en 1997, il appui les créations et le financement des micros entreprises mais aussi leur expansion. Considéré comme le plus important dispositif de lutte contre le chômage en Algérie, avec la création de 274 741 emplois permanents en 2008. Or son taux de réalisation dans les projets ne dépasse pas les 56 % dans ces meilleures cas, et l'ensemble des projets financés est d'environ un tiers seulement par rapport à l'ensemble des projets retenus (CHELIL. A & AYAD. S, 2009) . Il y a donc une forte déperdition entre le nombre de projets retenus et le nombre d'investissements réalisés. Une carence à combler et des ajustements impératifs à apporter à ce dispositif d'insertion des jeunes chômeurs, qui compte pas moins de 53 agences à travers le territoire national, afin d'améliorer ses résultats et son efficacité.

3- La Caisse Nationale d'Allocation Chômage (CNAC) :

A partir de 2004 et dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le chômage et la précarité, la CNAC a mis en œuvre un dispositif de soutien à la création de l'activité économique, par un appui financier aux chômeurs de 30 à 50 ans, en offrant plusieurs avantages, pour un montant d'investissement pouvant atteindre 10 millions de DA, la possibilité d'extension de la capacité de production des biens et des services pour les entrepreneurs déjà en activité. Concernant les risques de crédits, l'organisme accompagne les banques partenaires par un fonds de garantie couvrant 70% du montant du crédit accordé. Le dispositif inclut un système de bonification des taux d'intérêts, la réduction des droits de douanes, des exonérations fiscales et dans le souci de préserver les nouvelles TPE un service d'accompagnement et de formation des dirigeants-chômeurs est assuré par les équipes conseillères de la Caisse.

4- L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM) :

Créée en 2004, l'Agence représente un autre outil de lutte contre le chômage et la fragilité sociale grandissante, dont l'objectif est de soutenir le développement des capacités individuelles des citoyens à s'auto-prendre en charge, en créant leur propre activité économique. Elle est représentée

sur l'ensemble du territoire national par un réseau de 49 agences de wilayas, assistées par des antennes d'accompagnement dans 85% des Daïras. Elle a repris le portefeuille des crédits accordés par l'Agence de Développement Social. Depuis 2005, les microcrédits inférieurs à 30 000 DA sont décaissés directement par l'Agence. Pour les montants considérables, l'ANGEM a signé des conventions avec les banques publiques (BNA, BADR, BDL, BEA, CPA).

Le microcrédit reste peu répandu en Algérie, et le recours à cette aide financière est peu fréquent par rapport au dispositif ANSEJ ou ANDI, mais dès que cette idée circule dans la société et se transforme en actions concrètes, elle permettra sûrement d'améliorer les bilans des agences et de générer plus de candidats.

A coté de ces quatre organismes on trouve aussi de nombreuses structures et instruments, dont la finalité est toujours l'instauration d'un climat favorable à la création et au développement des PME, ont peut citer :

- **Le Fonds de Garantie des Crédits aux PME** créée en 2004, sa principale mission est de faciliter l'accès aux financements bancaires à moyen terme afin de supporter le démarrage et l'expansion des PME, en accordant des garanties de crédits aux banques commerciales (taux plafonné à 80 % du crédit, pour des projets de 5 à 50 millions DA), afin de compléter le montage financier des projets d'investissements viables et orientés vers la création et/ou le développement d'entreprises.

- **L'Agence Nationale de Développement de la PME**, créée à l'initiative des pouvoirs publics en 2005, elle est chargée de mettre en œuvre la stratégie sectorielle en matière de promotion et de développement de la PME, de mettre en œuvre le programme national de mise à niveau des PME et d'en assurer le suivi, de promouvoir l'expertise et le conseil pour les dirigeants des PME ; de suivre la démographie des PME en termes de création, de cessation et de changement d'activité, de mener des études de filières et de diffuser l'information économique et financière.

- **La Caisse de Garantie des crédits à l'investissement des PME**, créée en 2004, elle constitue un autre instrument de soutien à la création et au développement des PME, en leur facilitant l'accès au financement. Elle a pour rôle de couvrir les risques relatifs aux crédits d'investissements consentis aux PME. Autrement elle couvre les risques d'insolvabilité, encourus par les banques avec les petits et moyens entrepreneurs.

La plupart de ces institutions sont jeunes, leurs bilans et l'impact de leurs garanties restent modestes, mais elles présentent des perspectives d'essor intéressantes, quand on connaît les contraintes que rencontre la garantie financière pour s'introniser dans le paysage bancaire algérien, à condition d'assurer une coordination entre les différentes structures impliquées, une bonne diffusion de l'information économique, commerciale et financière, mais surtout d'instaurer des mécanismes de contrôle, afin de maximiser l'efficacité de leurs programmes d'appuis et d'éviter tout dépassement, que peuvent induire le clientélisme et la corruption.

VI. Perspectives de développement des PME algériennes :

Tous les programmes et les efforts pour la promotion des PME ne se valent pas, mais l'observation de leurs bilans nous enseigne qu'ils sont sérieux, même si leurs résultats réels ne sont pas vraiment satisfaisants, faute des gaspillages de l'énergie et de l'argent, par conséquence des efforts restent à faire. Pour qu'un dispositif soit efficace, il doit en premier, débiter par une définition claire et opérationnelle des actions à mener. Des règles doivent évincer du bénéfice ceux qui ne sont pas dans le besoin, pour ne pas détourner les ressources dont les porteurs de projets et les PME ont ardemment besoins. La multiplicité des acteurs institutionnels et l'absence d'une coordination entre les différents organismes n'arrangent pas l'essor de la PME algérienne. Elle a besoin de bénéficier d'une politique globale de développement dont les programmes de soutien doivent être bien articulés, dans une vision de moyen et long terme. Un programme national pour le développement des PME- Industrielles (PMI) est nécessaire, comme il se fait, notamment en Tunisie à travers

l'Agence de la Promotion de l'industrie (certifiée ISO 9002), qui facilite l'enregistrement des affaires et des *start-up* manufacturières en particulier et qui a pour objectif la création de 240 nouvelles Moyennes Entreprises par année.

Pour renforcer le parc des PME, il faut créer des centres locaux de facilitation des procédures de création et de démarrage des entreprises, par répercussion augmenter le nombre d'unités économiques et industrielles et aspirer à atteindre 1 million et demi de PME. Un chiffre avancé par les experts comme nécessaire au décollage de l'économie nationale. L'Algérie connaît beaucoup de TPE (96,15% des PME). A l'inverse, elle y a un véritable déficit d'entreprises de taille moyenne. Il faut se soucier de la création mais aussi du devenir des entreprises après leurs naissances, en créant des outils pour un suivi longitudinal qui leur permettra de grandir. Mettre en place un programme national dédié à la création des PME dites « gazelles » à forte croissance⁷, qui deviendront dans quelques années de grands groupes. Sachant que l'épanouissement des PME se fait particulièrement dans le giron des grandes firmes et l'intégration dans un groupe constituera une voie privilégiée de développement pour la PME algérienne.

Face à l'étendu des enjeux des PME dans le développement économique du pays, il est plus que jamais nécessaire de lever toutes les contraintes et les handicaps structureaux qui pèsent sur leur épanouissement. Un défi que les autorités ont tenté de relever (depuis des années) sans vraiment atteindre les objectifs escomptés⁸. Des mesures et des actions demeurent et doivent être entreprises, puisqu'il existe un potentiel énorme de nouveaux porteurs de projets. Nous proposons les plus importantes :

- Moderniser le système bancaire en l'impliquant davantage dans le financement des petits entrepreneurs, en développant des instruments adaptés aux besoins spécifiques des PME et en décentralisant la décision d'octroi de crédit ;
- Renforcer la capacité de financement des entreprises par la création d'une banque spécialisée dans le financement des PME, comme OSEO en France ou BFPME en Tunisie. Qui aura pour vocation d'accompagner le développement de ces entreprises dans toutes les étapes de leur croissance et leur faciliter l'accès aux financements ;
- Développer le financement par le capital-risque, qui reste très peu répandu, mais aussi le microcrédit, un instrument susceptible d'allumer le moteur économique des individus qui n'ont pas les moyens financiers et éveillera la créativité qui existe en chaque personne (YUNUS. M, 2008) ; le microcrédit peut en outre, apporter une réponse aux difficultés financières que rencontrent les promoteurs-chômeurs pour constituer le fameux apport personnel (5% ou 10% du coût du projet) que réclame l'ANSEJ et les banques.
- Réformer l'administration publique et ses institutions, en adaptant leurs fonctionnements aux exigences de l'économie de marché et en réduisant les degrés de la bureaucratie et de la corruption ;
- Former les dirigeants des PME, en organisant des séminaires sur l'organisation du travail, la gestion, l'utilisation de l'outil informatique..., avec la création d'un réseau de centres de formation des dirigeants des PME, comme celui existant en Tunisie depuis 1980.
- La vulgarisation des aides financières et des garanties existantes pour maximiser l'utilisation des PME pour les lignes de crédits ouvertes.
- Impliquer davantage les collectivités locales (APC et Daïras) dans le processus de la promotion des PME. Leur permettre d'apporter des orientations et des aides techniques, par leur proximité des entrepreneurs grâce à des budgets spécifiques.
- Permettre l'accès au foncier aux meilleurs coûts et faciliter l'installation des porteurs de projets de création d'entreprise.

- La mise en place d'un système national efficace de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations économiques et financières et l'encouragement de l'utilisation des techniques de communication nouvelles comme Internet.
- Encourager l'apprentissage des langues étrangères chez les chefs d'entreprises et les nouveaux diplômés, quand on sait que près de 80% du contenu d'Internet est rédigé en anglais.
- Encourager la diversification du tissu des PME-PMI par la promotion de la sous-traitance et le soutien des activités artisanales, à travers des mesures incitatives fiscales et financières.
- La mise en place de nouveaux dispositifs d'aide et de promotion des *PME- High Tech*, orientées vers l'innovation et les technologies de l'information.
- Renforcer le rôle des pouvoirs publics pour améliorer la compétitivité des entreprises, dans la finalité d'accroître la taille des PME et stimuler leurs innovations.
- Créer des organismes d'appui et d'accompagnement pour le développement international des PME algériennes.
- Mettre en place des mécanismes et des instruments de contrôle pour réduire l'impact des pratiques hasardeuses, qui peuvent nuire aux différentes mesures et programmes d'appui destinés aux PME.

Conclusion :

Malgré la mise en place de toute une batterie de dispositifs d'appui en faveur de l'investissement privé, par les pouvoirs publics, ce secteur reste peu développé et loin de pallier au déficit du secteur public. La plupart des structures de promotion des PME en Algérie sont jeunes, leurs bilans ne sont pas satisfaisants, mais leurs programmes présentent des perspectives prometteuses. Pour améliorer leurs impacts sur le développement économique, les autorités publiques doivent imposer la politique de résultats à aux organismes impliqués. Aujourd'hui, les PME occupent une position importante dans l'économie algérienne, continuent à prendre progressivement davantage de place dans l'activité économique du pays et leur rôle ne cesse d'augmenter avec les nouvelles créations. Cependant leur poids dans le développement économique reste à renforcer à travers des nouveaux dispositifs d'encouragement et d'accompagnement, en offrant de l'assistance technique et des services de formation, surtout aux PME rurales qui ont besoin de conseils pour moderniser leurs modes de travail.

L'Algérie souffre d'un grand déficit de relations entre le monde de la recherche académique et la réalité économique de l'entreprise. Cette absence de passerelles entre l'université algérienne et le monde de l'entreprise et la non-intégration du développement économique dans la logique de fonctionnement des collectivités locales ne favorisent aucunement l'émergence de l'entrepreneuriat (Haddad. H, 2012). Pour y remédier, l'Etat algérien et ses institutions sont appelés à s'engager dans un projet d'avenir, concernant le système de la recherche et de l'enseignement avec des partenaires industriels et économiques, par des missions de formations adaptées aux besoins réels du marché du travail, par la création de formations de qualité, en gestion et management, s'appuyant sur des interventions extérieures (chefs d'entreprises, entrepreneurs...), et par l'encouragement de l'apprentissage en alternance, mais surtout par l'intégration des enseignements de l'entrepreneuriat et de l'initiative privée dans les programmes des universités, afin de répandre la culture entrepreneuriale dans la société algérienne. L'idée d'une Ecole Supérieure d'Entrepreneuriat mérite d'être soutenue.

Références bibliographiques :

- ¹- En 1986, le Contre-choc pétrolier et l'effondrement des prix du pétrole (le baril chute à 7 dollars).
- ²- Selon K. ASSALA (2006), Algérie affiche encore un taux modeste en matière de densité, il est seulement de 1000 entreprises pour 100 000 habitants en 2005, alors que les pays développés avancent des taux évoluant entre 4000 et 8000 entreprises pour 100 000 habitants. En termes de création pour 100 000 habitants, l'Algérie affiche 93,21 alors que ce nombre varie entre 400 et 800 dans les pays avancés.
- ³- Rapport de l'OCDE, Février 2007.
- ⁴- Document interne du ministère de la PME, journées portes ouvertes, banques – entreprises, 2003, Alger.
- ⁵- Voir le recueil du ministère de la PME : « Actes des assises nationales de la PME, Janvier 2004, Alger, p 43.
- ⁶- L'Algérie est classée au 141^{ème} rang pour le nombre et la complexité des procédures infligées au monde des affaires (Banque Mondiale, 2008). La Tunisie à la 37^{ème} position et le Maroc 62^{ème}.
- ⁷- En France 5% des entreprises dites gazelles, représentent 50% des créations d'emploi.
- ⁸- Dans le rapport Doing Business 2011 de la Société financière internationale (banque mondiale), l'Algérie occupe la 136^{ème} place sur un classement totalisant 187 pays. Le classement tient compte de la qualité de paramètres concernant les facilités accordées aux entreprises locales, particulièrement les PME. Ainsi l'Algérie est distancée par les pays maghrébins comme la Tunisie et le Maroc qui occupent respectivement les 55^{ème} et 114^{ème} positions.
- ABDELLAOUI. M & HADOUDI. A « Outils de financement et contraintes de développement des PME au Maroc » in revue Economie et management, N°09, Octobre 2009, Tlemcen
 - ADAIR. P & HAMED. Y, « Le microcrédit : une solution au financement de la micro entreprise au Maghreb, communication présentée aux 6^{ème} journées scientifiques du réseau Analyse économique et développement' », 4 – 5 Mars 2004, Marrakech.
 - ADDI. L : « Les mutations de la société algérienne », Découverte, 1999, Paris.
 - ASSALA. K : « PME en Algérie : de la création à la mondialisation » communication au colloque international « L'internationalisation des PME et ses conséquences sur les stratégies entrepreneuriales », le 25, 26 et 27 Octobre 2006, Haute Ecole de Gestion, Fribourg, Suisse.
 - BELOUARD. A & SEDER. S, « structure du capital et de la performance des PME algériennes » in revue Economie et management, N°09, Octobre 2009, Tlemcen.
 - BENABDALLAH. Y : « l'économie algérienne entre réformes et ouverture : quelle priorité ? », CREAD, 2003, Alger.
 - BENBAYER. H & TRARI-MAEDJAUOI. H : « Le développement des sources de financement des PME en Algérie : émergence de la finance islamique », in revue Economie et Management, N° 09, Octobre 2009, Tlemcen.
 - BENYAHIA-TAIBI. G, DJEMANE-SEGUINI. N & AMRI. S : « L'évolution du rôle des PME privées dans le développement économique en Algérie : Synthèse macroéconomique, Communication au 5^{ème} Colloque de l'ISG Sousse, Fiance et stratégie de développement, 18 & 19 Mars 2010.
 - BOUDIA. M & BENACHENHOU. S : « La contribution du dispositif ANSEJ au développement de l'entreprenariat », in les cahiers du MECAS, N°04, Décembre 2008, Tlemcen.
 - BOUKHARI. M : « Rôle de l'Etat vis-à-vis des TPE/PME dans un pays nouvellement adhérent à l'économie de marché : cas de l'Algérie », communication au Colloque International, INRPME-AUF-AIREPME, 27 au 29 mai 2009, Canada.
 - BOUTALEB. K : « La problématique de la création d'entreprises face aux contraintes socioéconomiques de l'environnement local en Algérie », communication au Colloque International sur la création d'entreprises et territoires, Tamanrasset, 03 et 04 décembre 2006.
 - BOUYAKOUB. F : « L'entreprise & le financement bancaire », édition Casbah, 2003, Alger.
 - CHELIL. A & AYAD. S : « PME en Algérie : réalités et perspectives », in revue Economie et Management, N° 09, Octobre 2009, Tlemcen.
 - CHERTOK. G, MALLERAY. P & POULLETTY. P : « le financement des PME », rapport, Documentation française, 2009, Paris.

- COHEN. D : « Richesse du monde, pauvretés des nations », édition Flammarion, 1997, Paris.
- DAOUD. S : « Développement de la PME en Algérie : politiques et blocages », communication au Colloque international «Mondialisation, institutions et système productif au Maghreb », Hammamet, 23 et 24 Juin 2006, Tunis.
- GRIM. N : « L'économie algérienne otage de la politique », édition Casbah, 2004, Alger.
- MADOU. M & BOUKRIF. M « De l'économie administrée à l'économie de marché. Les PME à l'épreuve de la mise à niveau des entreprises en Algérie, communication au Colloque International, INRPME-AUF-AIREPME, 27 au 29 mai 2009, Canada.
- MATTRAY. L : « Les aides à la création d'entreprises », in Revue d'Economie Financière, N° 54, 1999, Paris.
- MERZOUK. F : « PME et compétitivité en Algérie », in revue Economie et Management, N° 09, Oct 2009, Tlemcen.
- SEDER. S, « Etude sur la structure du capital des PME algériennes : perspectives de la banque », mémoire de Magister, 2005, ESC- Alger.
- SI LEKHAL. K : « La place de la Petite et Moyenne Entreprise dans l'économie algérienne : réalités et perspectives de développement », Communication présentée au Colloque international Entrepreneuriat et développement local, tenu à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales – Agdal-Rabat les 29 & 30 Avril 2011, (organisé par l'Ecole Supérieure de Direction et de Gestion- Maroc).
- SI LEKHAL. K : « Le financement des PME en Algérie : difficultés et perspectives », in Revue Recherches économiques et Managériales, n° 12 – Décembre 2012, Université de Biskra.
- SI LEKHAL. K : « Le financement des Petites et Moyennes Entreprises en Algérie : réalités et perspectives », Thèse de Doctorat en Sciences économiques à l'Université de Versailles Saint Quentin, (en cours).
- SI LEKHAL. K : « La difficulté de financer les PME dans un contexte de forte asymétrie d'information : cas des PME algériennes », in Algerian Business Performance Review, n° 03- 2013, Université Ouargla
- YUNUS. M : « Vers un nouveau capitalisme », édition Jean Claude LATTES, 2008, Paris.
- Rapport du Ministère de la PME : « Actes des assises nationales de la PME », Janvier, 2004, Alger.
- Rapport du Ministère de la PME : « portes ouvertes : banques-PME », 2003, Alger